

L'AFRICAINNE FRANÇAISE

Sté an., 6 mai 1910.

Maurice DUTHEIL DE LA ROCHÈRE, administrateur délégué

Né le 9 mai 1870 à Versailles.

Fils aîné du colonel-comte Alfred Dutheil de la Rochère.

Polytechnicien (1889). Capitaine en second d'artillerie de marine, maintenu à l'état-major hors cadres du Soudan (*JORF*, 14 juin 1898).

Il est probablement le « Dutheil de la Rochère », associé à « de la Fournière » qui reçoit une concession gratuite pour établissement d'une factorerie à Toumodi (Baoulé) (*Bulletin officiel de la Côte-d'Ivoire*, juillet 1902, p. 595).

Puis un permis minier au Soudan le 11 septembre 1909 alors qu'il est domicilié à Bamako (Annulation in *Journal officiel du Soudan français*, 1^{er} septembre 1932).

Administrateur des Anciens Établissements Armand Le Maigat à Paris (nov. 1920), travaux publics et privés, faillite en 1929.

Administrateur de la [Compagnie des cultures tropicales en Afrique](#), Sénégal (1925),

puis fondateur et administrateur délégué de la [Compagnie africaine de sisal](#), Sénégal (1929).

Résistant de la première heure, arrêté le 3 juillet 1941, mort en déportation à Sonnenburg le 3 janvier 1944.

CONSTITUTION

L'Africaine Française

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 mai 1910)

Au capital de 1 million 600.000 fr. divisé en 3.200 actions de 500 fr. chacune dont 2.110 attribuées en représentation d'apports à M. Dutheil de la Rochère qui reçoit en outre 400 parts bénéficiaires. — Objet : Toutes opérations commerciales d'exportation ou d'importation entre les continents d'Europe et d'Afrique. — Siège social, à Paris, 32, rue Caumartin. — Conseil : MM. A. de Desvillers, L. C. F. Bollaert, le baron E. de Noyer, M. Dutheil de la Rochère, H. d'Eudeville, V. Maraval, H. P. Georges et M. de Laas — Statuts déposés chez M^e Thion de la Chaume, notaire à Paris, et extrait publié dans la *Dépêche coloniale* du 23 mai 1910.

APPELS DE FONDS

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 11 juillet 1910)

L'Africaine française, Société d'exploitation des produits africains. — Appel du 3^e quart. Versement le 1^{er} août 1910 au plus tard chez MM. Berton et de Laas, banquiers, 32, rue Caumartin, Paris. — *La Dépêche coloniale*, 29 juin 1910.

MODIFICATION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 novembre 1910)

L'Africaine Française. — Augmentation du capital. — Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 1910, le capital social a été porté de 1.600.000 fr. à 1.850.000 fr. par l'émission de 500 actions de 500 fr., qui ont été toutes souscrites et libérées de moitié. L'article 9 des statuts a été modifié en conséquence. — *Dépêche coloniale*, 22 octobre

MODIFICATION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 octobre 1911)

L'Africaine Française.— Augmentation de capital. — Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 18 juillet 1911, le capital social est porté de 1.850.000 fr. à 1.900.000 fr. par l'émission de 100 actions de 500 fr. qui ont été toutes souscrites et libérées de moitié. L'article 9 des statuts a été modifié en conséquence. — *Dépêche coloniale*, 27 août 1911.

ÉMISSION D'OBLIGATIONS

L'Africaine française

(*Les Annales coloniales*, 13 janvier 1912)

Société anonyme. Capital : 1.850.000 fr. en 3.700 actions de 500 francs. Durée : 50 années à compter de 1910. Objet : Opérations commerciales d'exportation ou d'importation, spécialement entre les continents d'Europe et d'Afrique, de toutes marchandises, minerais ou denrées (notamment des gommés à caoutchouc), toutes opérations industrielles, financières, immobilières ou de transports par voie terrestre, maritime ou fluviale se rattachant, directement, ou indirectement, à toutes branches de l'objet social. Siège : 41, rue Godot-de-Mauroy. Actions d'apport : 2.140. Parts de fondateur ; 400. Répartition des bénéfices : 1^o somme suffisante pour servir aux actionnaires un intérêt de 5 % des sommes versées ; 2^o une somme proposée par le conseil et destinée à la création d'un fonds de prévoyance spécial. Le solde est réparti : 10 % au conseil d'administration ; 20 % aux parts bénéficiaires ; 70 % entre toutes les actions. Émission de 700 obligations de 500 francs 5 %, remboursables en 15 années à partir de 1917. Dernier bilan : 31 décembre 1910.

LÉGION D'HONNEUR

(*Les Annales coloniales*, 26 juin 1915, p. 3, col. 4)

N.B. : Les *Annales* paraissent confondre Paul-Marie-Joseph Dutheil de la Rochère (1872-1949), saint-cyrien, avec Maurice Dutheil de la Rochère (1870-1944), polytechnicien, versé dans les affaires de l'AOF

M. Dutheil de la Rochère, administrateur délégué de l'Africaine française, blessé à deux reprises, cité à l'ordre du jour de l'armée, est, par un arrêté du ministre de la guerre, inscrit en ces termes aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur :

M. Dutheil de la Rochère (P.-M.J.), capitaine au 278^e rég. d'infanterie : excellent officier, d'une bravoure peu commune ; a été blessé grièvement au bras droit, à la cuisse droite, et au-dessous de la région de l'aisselle droite le 20 septembre 1914. N'est pas encore guéri de ses blessures.

CÔTE-D'IVOIRE
[Élections consulaires]
(*Les Annales coloniales*, 26 août 1921)

Les résultats des élections de la chambre de commerce sont les suivants :

Electeurs inscrits : 206 ; votants : 78.

Sont proclamés élus :

.....

MEMBRES SUPPLÉMENTAIRES :

MM. Ricroch [de l'Africaine française], Desbordes, Birebent, Mounier, Loyrette.

Africaine Française
(*La Journée industrielle*, 14 décembre 1921)

Cette société, dont le siège social est à Paris, 41, rue Godot-de-Mauroy, a tenu récemment son assemblée ordinaire.

Dans son rapport, le conseil signale que le chiffre des affaires traitées par les comptoirs, ainsi que leurs profits, sont en forte plus-value sur les exercices antérieurs, ce résultat a été acquis avec un capital réduit à 950.000 fr. L'augmentation de capital votée par l'assemblée du 16 novembre dernier n'a, en effet, été réalisée partiellement qu'en juin 1921.

L'amélioration constatée dans le rendement des comptoirs provient donc uniquement d'une meilleure utilisation de l'organisme existant, complètement assaini par les amortissements pratiqués.

Faute de disponibilités suffisantes, l'activité des agents s'est employée principalement à l'écoulement des marchandises d'importation. Comme précédemment, la société a dû s'abstenir d'exporter les produits indigènes, se bornant à les acheter et à les revendre sur place. Ce genre d'opérations est forcément limité, mais présente l'avantage de n'immobiliser qu'un capital restreint.

Les affaires traitées par les comptoirs, en marchandises d'importation, s'élèvent, en 1920, à 9.026.679 fr contre 1.092.079 fr. En produits indigènes, le total des ventes atteint 420.346 fr. contre 306.176 fr. en 1919. L'ensemble de ces opérations donne un total de 2.447 025 francs.

Le produit brut s'élève à 581.300 fr. contre précédemment 370.169 fr, laissant un bénéfice net de 320.672 fr., supérieur de 114.061 fr. à celui de 1919 qui ressortait à 206.611 fr. Ce résultat est d'autant plus intéressant qu'il comprend pour 98.158 fr. l'annulation du solde débiteur, au 31 décembre dernier, du compte acajou, resté ouvert depuis 1914. Faute d'avoir pu exporter, au montant propice, les bois coupés en 1913 et 1914, leur liquidation a entraîné la perte qui vient d'être amortie.

Les bénéfices disponibles de l'exercice s'élèvent à 329.672 fr. L'assemblée, sur la proposition du conseil a décidé de fixer le dividende à 12 fr. 50 brut par action ancienne.

M. Pierre Thureau-Dangin a été nommé administrateur.

L'AFRICAINNE FRANÇAISE

(Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF, janvier 1922, p. 23)

Cette société, dont le siège social est à Paris, 41, rue Godot-de-Mauroy, a tenu récemment son assemblée ordinaire.

Dans son rapport, le conseil signale que le chiffre des affaires traitées par les comptoirs, ainsi que leurs profits, sont en forte plus-value sur les exercices antérieurs. Ce résultat a été acquis avec un capital réduit à 950.000 fr. ; l'augmentation de capital votée par l'assemblée du 16 novembre dernier n'a, en effet, été réalisée partiellement qu'en juin 1921.

Les affaires traitées par les comptoirs en marchandises d'importation s'élèvent, en 1920, à 2.026.678 fr., contre 1.092.079 fr. En produits indigènes, le total des ventes atteint 420.346 fr., contre 362.176 fr. en 1919. L'ensemble de ces opérations donne un total de 2.447.025 fr.

Les bénéfices disponibles de l'exercice s'élèvent à 320.672 fr. L'assemblée, sur la proposition du conseil, a décidé de fixer le dividende à 12 fr. 50 brut par action ancienne.

M. Pierre Thureau-Dangin ¹ a été nommé administrateur.

AEC 1922-80 — L'Africaine française, 41, rue Godot-de-Mauroy, PARIS
Capital. — Sté an. f. 6 mai 1910, 1 250 000 fr. en act. de 250 fr. ent. lib. dont 2.140 act. d'apport. — Divid : 1920; 12 fr. 50.

Objet. — Tissus, tabac, conserves, vins, spirit., matériaux de construc., etc.

Imp. — Arachides, caoutch., acajou, ivoire, peaux, etc.

Conseil. — MM. L. Bollaert, présid. ; M. [Dutheil] de la Rochère et A[ibert] Berton [? Union financière p. la construction au Maroc], adm. dél. ; H. d'Eudeville, H. Chabert, P[ierre] Thureau-Dangin, administ.

CÔTE-D'IVOIRE

(Les Annales coloniales, 27 janvier 1922)

Par arrêté du gouverneur général de l'A. O. F., sont désignés pour former le collège des assesseurs près la cour d'assises de la Côte-d'Ivoire pour l'année 1922 :

MM. ... Ricroch (Louis), agent général de l'Africaine française à Abidjan....

¹ Pierre Thureau-Dangin (1873-1932) : marié en 1906 à Claire Lehideux, sœur de Roger et Jacques Lehideux, banquiers. Lieutenant au 6^e dragons. Voir plus bas sa nécrologie.

SOCIÉTÉ « L'AFRICAINNE FRANÇAISE »
(*Les Annales coloniales*, 18 juin 1925).

Cette société va procéder prochainement à l'augmentation de son capital de 1.250.000 à 2.500.000 francs, par l'émission au pair de 5.000 actions de 250 francs chacune.



Coll. Serge Volper

L'AFRICAINNE FRANÇAISE
Société d'exploitation des produits africains
Société anonyme

Statuts déposés au rang des minutes de M^e Thion de la Chaume, notaire à Paris.

au capital social de deux millions de fr.
divisé en 8.800 actions de 250 fr. chacune

TITRES FRANÇAIS 10 c. POUR 100 FR.
ABONNEMENT
75

Siège social à Paris, rue Godot-de-Mauroy, n° 41

ACTION DE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur : L. Bollaert

Un administrateur : H. d'Eudeville

Paris, le 20 août 1925

Vieillemard, impr. Paris

L'Africaine Française
(La Journée industrielle, 23 novembre 1926)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 16 novembre, a autorisé le conseil à porter le capital de 2.200.000 fr. à 8 millions, par l'émission, au pair, de 23.200 actions nouvelles de 250 fr.

(*Les Archives commerciales de la France*, 1^{er} février 1927)

PARIS. — Modification. — Soc. AFRICAINE FRANÇAISE, soc. d'exploitation des produits africains, 41, Godot-de-Mauroy. — 28 déc. 1926. — *Dépêche coloniale* (pub. du 22 janv. 1927).

Faits divers financiers

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 29 juin 1927)

Africaine Française. — L'assemblée des actionnaires, tenue le 28 juin sous la présidence de M. Thureau-Dangin, a approuvé les comptes de l'exercice 1926, qui se sont soldés par un bénéfice de 1.579.519 fr. Le dividende a été fixé à 25 fr. par action ancienne et 78 fr. 57 par part. Cette répartition n'absorbant que 251.428 fr., une somme d'environ 1.300.000 fr. a été affectée à divers amortissements et réserves, notamment : 180.000 fr. à l'amortissement du matériel, 150.000 fr. à l'amortissement des marchandises, 340.000 fr. à la réserve générale et 400.000 fr. à la création d'un fonds de réserve pour régularisation du dividende.

Le rapport du conseil signale que le bénéfice de 1 million 579.519 francs est d'autant plus satisfaisant qu'il a été obtenu avec l'ancien capital de 2.200.000 fr., l'augmentation de capital à 8 millions de francs n'ayant été réalisée qu'à la fin de l'exercice 1926. Cette augmentation de capital a permis de renforcer sérieusement la situation de trésorerie et de service, d'autre part, à développer le réseau de comptoirs que la société exploite à la Côte-d'Ivoire, au Soudan et en Haute-Volta.

L'assemblée a ratifié la nomination de MM. Jules Brussel et Paul Dromel comme administrateurs.

Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

Africaine Française

(*La Journée industrielle*, 30 juin 1927)

L'assemblée des actionnaires, tenue le 28 juin, sous la présidence de M. Thureau-Dangin, a approuvé les comptes de l'exercice 1926, qui se sont soldés par un bénéfice de 1.579.519 fr. Le dividende a été fixé à 25 fr. par action ancienne et 78 fr. 57 par part. Cette répartition n'absorbant que 251.428 fr., une somme d'environ 1.300.000 fr. a été affectée à divers amortissements et réserves, notamment 130.000 fr. à l'amortissement du matériel, 150.000 fr. à l'amortissement des marchandises, 340.000 fr. à la réserve générale et 400.000 fr. à la création d'un fonds de réserve pour régularisation du dividende.

Le rapport du conseil signale que le bénéfice de 1.579.519 fr. est d'autant plus satisfaisant qu'il a été obtenu avec l'ancien capital de 2 millions 200.000 fr., l'augmentation de capital à 8 millions de francs n'ayant été réalisée qu'à la fin de l'exercice 1926. Cette augmentation de capital a permis de renforcer sérieusement la

situation de trésorerie et servira, d'autre part, à développer le réseau de comptoirs que la société exploite à la Côte d'Ivoire, au Soudan et en Haute-Volta.

À ce propos, le président a fait remarquer que la répartition du même dividende que cette année sur le capital augmenté n'absorberait que 971.500 fr. Même si les bénéfices de l'exercice en cours ne devaient pas dépasser ceux de l'année dernière, la répartition de 26 fr. par action pourrait donc être maintenue tout en procédant à des amortissements suffisants et sans faire appel à la réserve de régularisation du dividende. Mais il ressort de l'exposé du président que la création de nouveaux comptoirs à Grand-Bassam, Lahou, Abboville et les agrandissements de ceux de Dimbroko et Bamako permettent d'envisager de prochains accroissements du chiffre d'affaires et des bénéfices. Le chiffre d'affaires des cinq premiers mois de l'exercice en cours confirme d'ailleurs pleinement les résultats obtenus l'an dernier, pendant la période correspondante.

L'assemblée a ratifié la nomination de MM. Jules Brussel et Paul Dromel comme administrateurs.

Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

Annuaire industriel, 1938 [données de 1928] :

AFRICAINNE FRANÇAISE (L'). Siège social : 41, r. Godot-de-Mauroy, Paris, 9^e. T. Gut. 01-29. Ad. t. Francafri-Paris. Soc. an. au cap. de 9.000.000 de fr. — Comptoirs : Kayes, Bamako, Grand-Lahou, Abidjan, Bouaké, Tiassalé, Bassam, Dabou, Agboville, Bobo-Dioulasso.

Exportation de produits africains. (39-17139).

Augmentation de capital

COMMERCE

(*Le Bulletin mensuel de l'Agence économique de l'AOF*, 1928, p. 255)

L'Africaine Française : Capital porté de 8 à 9 millions de francs.

L'Africaine Française

Société d'exploitation des produits africains

(*La Journée industrielle*, 30 mai 1928)

Une assemblée extraordinaire tenue hier a autorisé le conseil d'administration à procéder au rachat des parts de fondateur et à augmenter dans ce but le capital social d'une somme de 1 million, par l'émission d'actions de numéraire.

Les actionnaires ont, en outre, donné l'autorisation au conseil d'administration de porter ensuite le capital de 9 à 15 millions et modifié les statuts en conséquence.

Bulletin des annonces légales obligatoires du lundi 11 juin 1928

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 13 juin 1928)

Africaine française (Société d'exploitation des produits africains). — Émission au pair de 4.000 actions nouvelles de 250 fr.

L'AFRICAINNE FRANÇAISE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 27 juin 1928)
(*La Journée industrielle*, 28 juin 1928)
(*Le Journal des finances*, 29 juin 1928)

L'assemblée des actionnaires, tenue le 26 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1927 se soldant par un bénéfice net de 1.137.024 francs. Le dividende a été fixé à 10 %, soit 25 francs brut par action. Un acompte de 10 francs ayant été distribué le 1^{er} mars dernier, le solde de 15 francs sera mis en paiement le 1^{er} septembre prochain. Les parts de fondateur, dont le rachat vient d'ailleurs d'être décidé, recevront 285 fr. 71.

Le rapport du conseil signale que la création des nouveaux comptoirs de la société s'est poursuivie conformément au programme adopté. Au Soudan, les constructions et nouveaux aménagements entrepris à Bamako et à Kayes sont terminés. À la Côte-d'Ivoire, les travaux exécutés à Grand-Lahou, à Tiassalé et à Agboville ont été menés à bonne fin. Dans les autres comptoirs, les agrandissements prévus sont en voie d'achèvement.

Mais ce n'est que dans les derniers mois de l'année 1927 que les nouveaux comptoirs ont commencé à fournir un appoint supplémentaire au montant des affaires traitées.

L'Africaine française
(*Les Documents politiques*, septembre 1928)

L'assemblée des actionnaires, tenue le 26 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1927, se soldant par un bénéfice net de 1.187.024 francs. Le dividende a été fixé à 10 %, soit 25 francs brut par action. Un acompte de 10 francs ayant été distribué le 1^{er} mars dernier, le solde de 15 francs sera mis en paiement le 1^{er} septembre prochain. Les parts de fondateur, dont le rachat vient d'ailleurs d'être décidé, recevront 285 fr. 71.

1928 (déc.) : création des [Plantations de Kayes-N'Di](#) : sisal

(*La Journée industrielle*, 31 janvier 1929)

L'Africaine Française (Société d'Exploitation des Produits africains). — Émission de 24.000 actions nouvelles de 250 fr. qui porteront le capital de 9 à 15 millions.

L'Africaine Française
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 février 1929)
(*La Journée industrielle*, 20 février 1929)

Le conseil vient d'appeler aux fonctions d'administrateurs MM. Hubert et Pierre Lehieux, chargés de représenter le groupe financier qui vient de participer à l'augmentation de capital en cours.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1086 :

L'Africaine française

Conseil : P. Thureau-Dangin, A. Berton, Ch. Ricroch, M. Schreder, J. Brussel, P. Dromel, H. d'Euville.

AFRICAINNE FRANÇAISE
(*La Journée industrielle*, 17 mars 1929)

L'augmentation de capital de cette société, qui s'est terminée le 9 mars, a été largement couverte.

Les attributions dans les souscriptions à titre réductible seront faites dans les proportions ci-après :

1° Il ne sera rien attribué aux souscriptions inférieures à 25 titres ;

2° Il sera attribué une action par 25 demandées, compte non tenu des fractions, soit :

Une de 25 à 49 ;

Deux de 50 à 74, etc.

AFRICAINNE FRANÇAISE
(*Le Journal des débats*, 29 mars 1929)

L'assemblée extraordinaire tenue le 25 mars a ratifié l'augmentation de capital de 6.000.000 de francs qui s'est effectuée par l'émission, au taux de 295 fr., de 24.000 actions nouvelles de 250 fr. chacune portant jouissance du janvier 1929.

En conséquence, le capital social de la société se trouve définitivement porté de 9 à 15 millions de francs.

AFRICAINNE FRANÇAISE
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 juin 1929)

Cette société, dont l'origine remonte à 1910, a surtout dirigé son activité vers la Côte d'Ivoire, où elle a installé tout un réseau de comptoirs. Elle possède également des établissements au Soudan et en Haute-Volta. À la faveur de la rapide mise en valeur de ces pays neufs, l'Africaine Française a pris, depuis quelques années, un remarquable essor, concrétisé par l'élévation récente du capital social à 15 millions de francs. Malgré l'accroissement du nombre des comptoirs et du chiffre d'affaires, le bilan au 31 décembre 1927 faisait apparaître une situation très saine, où plus de 10 millions d'actif liquide ou réalisable s'opposaient à 1.241.080 francs d'exigibilités.

L'entrée dans le conseil d'administration de deux membres d'une de nos plus anciennes et sérieuses maisons de banque parisiennes, vient d'affermir encore les assises financières de la Société et permet d'envisager de nouvelles perspectives de

développement, au moment même où l'exécution du programme colonial semble devoir donner une rigoureuse impulsion aux affaires dans l'Afrique Occidentale.

C'est ainsi que nous apprenons que l'Africaine française projette l'absorption d'une autre société coloniale, les Produits africains, avec laquelle elle possède déjà des liens étroits et qui a obtenu, depuis son origine, des résultats des plus brillants. Cette fusion, qui apportera à l'Africaine Française des installations fort intéressantes à la Côte d'Ivoire, ainsi qu'un fonds de roulement supplémentaire, s'effectuerait sans appel de capitaux nouveaux, par simple échange de titres.

L'Africaine Française
(*La Journée industrielle*, 22 juin 1929)

Les comptes de l'exercice 1928 qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 26 juin se soldent par un bénéfice brut de 2.783.746 fr. contre 2.477.681 fr. pour l'exercice précédent. Déduction faite des amortissements, frais généraux et prélèvements divers, le solde à répartir s'établit à 941.242 francs.

Le conseil proposera le maintien du dividende à 10 %, soit 25 fr. par action.

Une assemblée extraordinaire convoquée pour le même jour aura à statuer sur un projet d'absorption par l'Africaine Française de la Société des Produits Africains et sur l'augmentation de capital de 4 millions qui en sera la conséquence. Cette opération s'effectuera par simple échange de titres et ne donnera lieu, par conséquent, à aucun appel de capitaux nouveaux.

Africaine Française
(*La Journée industrielle*, 28 juin 1929)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, réunie le 26 juin, sous la présidence de M. Pierre Thureau-Dangin, a approuvé les comptes de l'exercice 1928 et fixé le dividende à 10 %, soit 25 fr. par action. Un acompte de 10 fr. ayant été payé en mars dernier, les actions nominatives recevront donc, brut 15 fr., net 10 fr. 50 ; les actions au porteur, brut 15 fr., net 8 fr. 96.

Le coupon n° 9 pour solde de dividende sera mis en paiement au siège social, chez MM. Lehideux et Cie, banquiers, à Paris, 3, rue Drouot, et à la Banque commerciale africaine, 52, rue Laffitte, à Paris, à partir du 1^{er} septembre prochain.

Réunis ensuite en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont approuvé le projet d'absorption de la Société « Produits Africains » et l'augmentation de capital nécessitée par cette opération. De ce fait, le capital de l'Africaine Française se trouvera porté à 19 millions, sans aucun appel d'argent frais.

L'absorption des « Produits Africains » prend effet à partir du 1^{er} janvier 1929. Cette opération aura pour résultat de compléter les installations et le matériel d'exploitation de l'Africaine Française. Elle permettra, de donner une nouvelle extension aux affaires de cette société, notamment en ce qui concerne les exportations de produits indigènes. Enfin, au point de vue financier, elle renforcera la situation déjà fort brillante de l'Africaine Française.

AFRICAINNE FRANÇAISE
(*Le Journal des débats*, 13 juillet 1929)

L'assemblée extraordinaire tenue le 11 juillet a approuvé le rapport du commissaire aux apports, sur l'apport-fusion consenti par la Société des Produits africains, moyennant l'attribution de 4 millions de francs d'actions d'apport. En conséquence, le capital est définitivement porté à 19 millions de francs.

(Les Archives commerciales de la France, 2 août 1929)

PARIS. — Modification, — Soc. dite L'AFRICAINNE FRANÇAISE, 41, Godot-de-Mauroy. — 11 juillet 1929. — *Dépêche coloniale*. (Pub. du 26 juillet 1929.)

AFRICAINNE FRANÇAISE
(Le Journal des finances, 21 février 1930)

Nous étudions d'autre part la situation de l'Africaine française dont les actions semblent avoir fait preuve de quelque animation cette semaine et terminent à 270. Rappelons que les actionnaires peuvent exercer du 12 février au 3 mars inclus un droit de souscription au prix de 520 francs à 2.500 actions nouvelles de 500 francs sur les 30.000 émises par la filiale Plantations de l'Afrique occidentale, soit à raison de 3 action Plantations pour 30 actions Africaine française à titre irréductible.

LES COLONIALES
Africaine française
(Le Journal des finances, 21 février 1930)

Bien qu'elle remonte par ses origines à l'année 1910, l'Africaine française peut être classée au nombre des entreprises commerciales dont l'activité ne s'est notablement développée que depuis la guerre.

Entre 1910 et 1923, la société n'obtint, en effet, aucun résultat intéressant : son capital, qui avait été fixé à l'origine à 1 million 600.000 francs et qui avait été porté l'année suivante à 1.900.000 francs, dut même être ramené en 1920 à 950.000 francs, afin d'amortir les déficits accumulés pendant la guerre.

Ces chiffres donnent d'ailleurs une idée de l'envergure extrêmement modeste que présentait l'affaire à cette époque. Il semble d'ailleurs que le conseil qui administra l'entreprise pendant cette première période de l'existence sociale n'ait guère fait d'efforts pour tirer parti de l'actif que la société avait reçu en 1910 de la Maison Dutheil, Delarochère et C^{ie} (de Bordeaux), dont elle avait alors pris la suite. Les apports de cette Maison, qui avaient été rémunérés par 2.140 actions de 500 francs — sur les 3.700 qui composaient le capital d'origine — et par 400 parts de fondateur avant droit, à 20 % des superbénéfices, comportaient cependant, des éléments assez importants : de nombreux « immeubles » situés dans diverses localités de la Côte-d'Ivoire et du Haut-Sénégal et Niger, des droits de concessions de terrains à Lauzos (Côte-d'Ivoire), Grand-Lahou et Sassandra.

Le nouveau conseil, qui prit en 1923 la direction de la société, a manifesté beaucoup plus de confiance dans les possibilités que représentait cet actif et beaucoup plus d'énergie et d'esprit d'initiative dans son effort pour les réaliser. Son but a été surtout de développer les exploitations commerciales de la société, soit par l'organisation des

anciennes installations de l'Africaine Française, soit par la création de nouveaux comptoirs. Six ans après l'entrée en fonctions de la nouvelle direction, la société exerçait son activité dans les centres suivants de l'Afrique Occidentale :

Soudan : Kayes, Bamako ;

Côte-d'Ivoire : Grand-Bassam, Abidjan, Dabou, Agboville, Dimbokro, Bouaké, Grand-Lahou, Tiassalé ;

Haute-Volta : Bobo-Dioulasso.

Cette organisation commerciale fut complétée en 1925 par la création d'une filiale au capital de 2 millions de francs : la Société des Produits Africains, qui semble avoir été créée spécialement pour se livrer au commerce d'exportation des produits indigènes, mais qui fit depuis l'acquisition d'un certain nombre de concessions.

En dehors de cette partie proprement commerciale, l'Africaine Française a constitué en 1927 une autre filiale : la Société de Plantations de l'Afrique occidentale*, au capital de 2 millions de francs ; celle-ci avait pour objet l'exploitation agricole d'une propriété, de 195 hectares située à Eloka, cercle des Lagunes (Côte-d'Ivoire). Sur les 4.000 actions qui composaient le capital d'origine, 600 d'apport furent remises à M. de Tessières, qui appartient à un groupe important d'affaires bordelaises, les Établissements Vézia, et qui est d'ailleurs resté président du conseil d'administration de la Société de Plantations de l'Afrique occidentale.

Pour réaliser ce programme, l'Africaine Française a dû faire appel à plusieurs reprises à ses actionnaires : au moment de l'entrée en fonction de la nouvelle direction, en 1923, le capital était de 1 million 250.000 francs ; il fut porté en juillet 1925 à 2.200.000 francs ; en décembre 1926 à 8 millions ; en juillet 1928 à 9 millions. Par contre, les 400 parts bénéficiaires avant été rachetées en juin 1928, au prix de 2.500 francs l'une, les actions ont droit, depuis lors, à la totalité des superbénéfices.

Le tableau suivant permet de déterminer dans quelles mesures la Société a réussi à rendre productifs les capitaux qui lui ont été confiés :

	Capital	Bén. brut d'expl.	Bénéf. net	Div. par act.
	(En 1.000 fr.)			(En fr.)
1924	1.250	974	148	12 50
1925	2.200	1.939	809	25 00
1926	8.000	2.964	1.093	25 00
1927	8.000	2.477	1.137	25 00
1928	9.000	2.783	593	25 00

Si l'on compare les résultats obtenus entre 1924 et 1927 avec ceux de la période 1910 et 1923, on ne peut évidemment manquer de penser que la nouvelle administration n'a pas été sans obtenir certains succès. Toutefois, le bénéfice net de 1927 ne représentait encore que le huitième du capital investi : c'est dire que l'affaire n'était pas encore pleinement productive, mais on était en droit d'espérer que l'effort financier accompli depuis 1923 avait été suffisant et que les actionnaires étaient à la veille d'en recueillir plus largement les fruits. C'est dans cet espoir que l'action trouva des amateurs, en juin 1927, au moment de son introduction au marché officiel, aux environs du cours de 470.

Ce cours n'a jamais été revu depuis. En effet, comme on a pu le constater par le tableau ci-dessus, le bénéfice net tomba en 1928 à 593.000 francs et le dividende ne

put être maintenu à 25 francs que grâce à un prélèvement de 332.000 francs sur les réserves. Cette chute des bénéfices est sans doute due jusqu'à un certain point à la crise commerciale qui commençait à sévir en Afrique occidentale française : mais elle est surtout imputable à une augmentation considérable des frais généraux : en effet, le bénéfice net a été inférieur de plus de moitié à celui de l'année précédente, alors que le bénéfice brut s'élevait à 2.783.746 francs, en augmentation de 300.000 francs environ sur celui de l'année précédente.

L'augmentation des frais généraux paraît être en partie la conséquence de la nécessité où s'est trouvée la société, pour faire face à la concurrence croissante, de constituer des stocks de plus en plus importants (7.200.000 en 1926, 8.605.000 en 1927, 9.115.080 en 1928) et de se procurer auprès des banques, dans des conditions sans doute fort onéreuses, des disponibilités importantes. Cette situation obligea l'Africaine Française, dès le mois de février 1929, à procéder à une augmentation de son capital de 9 à 15 millions, par l'émission, contre espèces, à 295 fr., soit avec une prime de 45 francs sur le pair, de 24.000 actions nouvelles.

Cette opération a été suivie d'une seconde en juin de la même année : le capital fut alors porté de 15 à 19 millions, par création de 16.000 actions d'apport, destinées à permettre l'absorption de la Société des Produits Africains.

Enfin, tout récemment, les actionnaires de l'Africaine française ont été invités à participer à l'augmentation du capital de l'autre filiale de la société, les Plantations de l'Afrique occidentale*, dont le fonds social d'origine va être porté de 2 à 7 millions, par création de 10.000 actions nouvelles de 500 francs.

Ces diverses opérations ont eu pour effet, en définitive, de faire baisser dans des proportions assez considérables le cours des actions Africaine française, qui ne valent plus aujourd'hui que 270 francs. Il ne peut plus être question de rapprocher ces cours du dernier dividende de 25 francs : celui-ci, appliqué au nouveau capital de 19 millions, absorberait, en effet, 2 millions de francs. Or, même si l'on fait état du surcroît de bénéfice qui sera la conséquence de l'absorption de la Société des Produits Africains, laquelle avait réalisé en 1925 un bénéfice de 630.258 fr. — il paraît tout à fait invraisemblable, étant donné la situation actuelle en Afrique, que les profits de l'exercice écoulé soient d'un ordre suffisant pour permettre une telle répartition.

Il faut, d'ailleurs, remarquer que la distribution d'un dividende de 25 francs l'an dernier, particulièrement opportune à la veille des opérations financières qui étaient projetées, a nécessité un prélèvement sur les réserves. Or, celles-ci, qui ne dépassent pas 1.200.000 francs, paraissent bien maigres, si l'on songe à l'importance des stocks. En réalité, si la société veut revenir à des méthodes financières plus saines, elle devra se contenter de distribuer pendant les prochaines années un dividende d'une dizaine de francs et se préoccuper de renforcer ses comptes de prévoyance. Dans ces conditions, les cours actuels paraissent encore assez optimistes.

L'Africaine Française
(*La Journée industrielle*, 23 novembre 1930)
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 novembre 1930)

Les comptes de l'exercice 1929-1930, d'une durée exceptionnelle de quinze mois, clos le 31 mars dernier, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 11 décembre, se soldent par un bénéfice de 1.086.005 fr. contre 891.406 fr. pour l'exercice précédent. Le conseil proposera d'affecter ce bénéfice à des amortissements.

L'Africaine Française
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 décembre 1930)

L'assemblée générale des actionnaires, tenue le 11 décembre, sous la présidence de M. Pierre Thureau-Dangin, président du conseil d'administration, a approuvé le rapport et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1930, qui se soldent par un bénéfice net de 1.086.165 francs.

Des déclarations qui ont été faites à l'assemblée, il ressort que les amortissements opérés sur marchandises, permettent d'envisager l'écoulement du stock dans des conditions normales.

En ce qui concerne les produits coloniaux, il a été déclaré que ceux actuellement en cours d'embarquement et dans les comptoirs étaient déjà vendus à des conditions satisfaisantes, et que, de ce fait, les stocks de produits africains dont dispose la Société sont réduits aux opérations courantes.

Toutes les résolutions proposées ont été votées à l'unanimité.

Publicité
(*Le Courrier colonial illustré*, 25 décembre 1930)

L'AFRICAINNE FRANÇAISE

Société Anonyme au Capital de 19.000.000 de francs

41, rue Godot-de-Mauroy, PARIS

Téléphone : Gutenberg 01-29 R. C. Seine 154-649

Importation -:- Exportation

COMPTOIRS EN AFRIQUE OCCIDENTALE

SOUDAN : Kayes, Bamako.

COTE D'IVOIRE : Grand-Bassam, Abidjan, Agboville, Dabou, Dimbokro, Bouaké, Grand-Lahou, Tiassalé.

HAUTE-VOLTA : Bobo-Dioulasso.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1114 :
L'Africaine française
Conseil : P. Thureau-Dangin, A. Berton, Ch. Ricroch, M. Schreder, J. Brussel, P. Dromel, H. d'Euville, P. Lehideux, H. Lehideux.

L'AFRICAINNE FRANÇAISE, SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES PRODUITS AFRICAINS
(*Le Journal des finances*, 20 février 1931)

Depuis le 19 février, les 44.000 actions nouvelles de 250 fr., libérées et au porteur, numéros 32.001 à 76.000, sont admises aux négociations de la Bourse, au comptant.

L'AFRICAINNE FRANÇAISE, SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES PRODUITS AFRICAINS
(*Le Journal des finances*, 27 février 1931)

Cette semaine ont été introduites au parquet les 44.000 actions nouvelles de l'Africaine française, dont 4.000 ont été assimilées aux 32 000 actions anciennes, et 40.000 inscrites sous une rubrique spéciale.

L'Africaine française
Société d'exploitation de produits coloniaux
(*La Journée industrielle*, 21 novembre 1931)

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1931 font ressortir un bénéfice de 74.247 fr. contre 1.086.005 fr. pour l'exercice précédent.

Le conseil proposera d'affecter 865.555 francs aux amortissements, par affectation du solde disponible de 84.856 fr. et prélèvement sur la réserve générale.

L'Africaine française
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 décembre 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 16 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1930-1931 faisant apparaître un solde bénéficiaire net de 74.247 francs, formant avec le report, antérieur un total disponible de 84 855 francs. Cette somme étant insuffisante pour effectuer les amortissements indispensables (amortissements sur marchandises et débiteurs divers, provision pour frais de passage d'agents), il a été décidé de prélever à cet effet une somme de 781.000 francs sur la réserve générale.

Le conseil indique, dans son rapport, vu l'acuité de la crise et l'impossibilité de prévoir sa durée, qu'il a pris les dispositions nécessaires pour comprimer, dans la mesure du possible, les frais généraux. Tous les comptoirs sont restés ouverts, mais le personnel a été réduit au strict indispensable.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. P. Drome, en remplacement de M. Ch. Ricroch, démissionnaire, et réélu M Schreder. administrateur sortant.

NÉCROLOGIE
Pierre Thureau-Dangin
(*Le Journal des débats*, 28 janvier 1932)

Nous apprenons la mort de :
M. Pierre Thureau-Dangin, maire de La Croix Saint-Leufroy (Eure), qui s'était trouvé indisposé dimanche dernier au cours d'une conférence, vient de succomber à l'âge de cinquante-cinq ans. M. Pierre Thureau-Dangin était l'un des fils du célèbre historien [Paul Thureau-Dangin], membre de Académie française [et adm. de Saint-Gobain], et le frère de M. [Jean] Thureau-Dangin, député de la Seine-Inférieure, et de M. [François] Thureau-Dangin, conservateur du Louvre.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1170 :
L'Africaine française
Conseil : E. de Joannis, pdt ; A. Berton, adm. dir. ; P. Dromel, M. Schreder, J. Brussel, H. d'Eudeville, P. Lehideux, H. Lehideux.

L'Africaine française
(*Le Figaro*, 9 février 1933)

Les actionnaires se sont réunis le 8 février.
À titre ordinaire, ils ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1932 se soldant par un déficit de 2.335.319 fr. après un amortissement de 498.770 fr. sur marchandises effectué à raison de 412.217 fr. par prélèvement du solde de la réserve générale et de 86.553 fr. par imputation au débit du compte de profits et pertes.
L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur, de M. E[douard] de Joannis² en remplacement de M. P[ierre] Thureau-Dangin, décédé ; elle a réélu MM. A. Berton, J[ules] Brussel et H. d'Eudeville, administrateurs sortants.
À titre extraordinaire, ils ont décidé de ramener le capital de 19 millions à 7.600.000 francs par abaissement de la valeur nominale des actions de 250 à 100 francs.
Le conseil a été autorisé à augmenter éventuellement, en une ou plusieurs fois, le capital de 7.400.000 fr., pour le porter à 15 millions de francs.

L'Africaine Française
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 février 1934)

² Édouard de Joannis (1879 à Bilbao-1940 à Meknès). Fils de Léon de Joannis (des Fonderies de Brousseval) et d'Octavie de Dietrich. Marié en 1905 à Cécile Jordan. Il semble avoir débuté avant la guerre de 1914 comme banquier à Paris, 9, r. Louis-le-Grand, puis 29, r. Lepeu. Il s'intéresse alors à des affaires minières comme promoteur de la Société minière Niger-Guinée (1909) et administrateur des Gisements aurifères du Brésil et de la Société franco-brésilienne, toutes deux basées 113, rue de Réaumur (1910). On le retrouve après guerre commissaire aux comptes, puis administrateur du Djebel-Djerissa (Tunisie), au côté d'Albert de Dietrich, et, surtout, administrateur de plusieurs sociétés agricoles chérifiennes (Aïn-Sikh, Sidi-Taïbi, Cie de matériel et de travaux agricoles, Comptoir français du Maroc, Société agricole des Doukkala et, en 1930, de la Cie africaine de plantes à parfums).

L'assemblée ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 14 février, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1933, se soldant par un bénéfice net de 26.544 fr. qui a été reporté à nouveau, après dotation de la réserve légale.

Le conseil expose dans son rapport que la situation en Afrique Occidentale ne s'est pas améliorée, et qu'en raison des bas prix des produits du pays, le pouvoir d'achat des indigènes reste extrêmement diminué. Pour toutes ces raisons, l'activité de la société a été plus réduite que pour l'exercice précédent.

Malgré ces circonstances défavorables, ajoute le report, l'exercice se solde par un bénéfice, alors que pour l'exercice 1931-1932, il y avait un déficit de 2.335.660 fr. Cette amélioration est due à l'assainissement financier réalisé l'an dernier, et à la rigoureuse politique d'économie.

Le conseil a mis en sommeil certains comptoirs et en a ouvert d'autres dans des régions moins éprouvées par la crise.

L'AFRICAINNE FRANÇAISE
(Le Journal des débats, 14 février 1935)

Les comptes de l'exercice 1933-34, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 13 mars, feront ressortir un résultat sensiblement équivalent à celui de l'exercice précédent, qui s'était traduit par un bénéfice de 26.544 fr.



Coll. Jacques Bobée

Lettre envoyée du Sénégal et griffée à bord d'un paquebot
adressée à M. Fernand Gardon, Société africaine française, Abidjan (vers 1935)

L'AFRICAINNE FRANÇAISE
(*Les Annales coloniales*, 16 mars 1935)

Réunis le 13 mars en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice au 31 mars 1934 accusant un bénéfice net de 32.867 fr. qui s'ajoute au report antérieur de 25.217 francs.

L'Africaine Française
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 février 1936)

L'assemblée du 11 mars aura à se prononcer sur les comptes de l'exercice au 31 mars 1935, qui font apparaître un déficit de 341.818 francs, au lieu d'un bénéfice de 32.867 francs précédemment.

On relève au bilan 6 741.831 francs d'immobilisations contre 6.684.830 francs dans les écritures précédentes. Les valeurs réalisables ont augmenté de 6 millions 539.718 francs à 7.271.348 francs, dont 5.304.451 francs de marchandises et produits (contre 5.135.765 francs), Les valeurs disponibles se chiffrent à 906.139 francs, en diminution de plus d'un million. Quant, aux éligibilités, elles sont à peu près inchangées à 7.399.710 francs et il y a 261.427 francs de réserves.

L'AFRICAINNE FRANÇAISE
(*La Journée industrielle*, 12 mars 1936)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1935, accusant une perte de 841.818 fr., ramenée à 332.180 fr. par application d'une somme de 9.637 fr. figurant à la réserve générale.

La nomination de M. Jacques Lehideux, élu administrateur en remplacement de M. Hubert Lehideux, démissionnaire, a été ratifiée.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1316 :
L'Africaine française
Conseil : E. de Joannis, pdt ; M. Schreder, adm. dir ; H. d'Eudeville, P. Lehideux, J. Lehideux, A. Berton.

L'AFRICAINNE FRANÇAISE
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 mars 1937)
(*La Journée industrielle*, 9 mars 1937)

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1936 font ressortir un bénéfice brut de 2.584.426 fr. 26, contre 2 millions 357.791 fr. 10 pour l'exercice précédent. Mais, par suite d'une augmentation des frais généraux, imputable en majeure partie aux intérêts et agios, le compte de profits et pertes se solde par un déficit de 466.390 francs.

Le rapport du conseil indiquera que l'exercice en cours, qui se termine le 31 mars 1937, se présente dans des conditions nettement plus favorables et se soldera par un bénéfice appréciable.

L'Africaine Française
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 mars 1937)
(*Le Journal des finances*, 26 mars 1937)

L'assemblée générale, tenue le 22 mars, sous la présidence de M. E. de Joannis, président du conseil d'administration, a. approuvé les comptes de l'exercice 1935-1936.

Il ressort du rapport du conseil et des déclarations du président que, grâce au développement économique remarquable de la Côte-d'Ivoire, les résultats dès maintenant acquis de l'exercice en cours dénotent une amélioration très importante de la marche des affaires sociales.

L'Africaine Française
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 novembre 1937)

Comme nous le laissions prévoir dans *l'Information* du 27 octobre, l'exercice qui a pris fin le 31 mars a laissé des résultats en sensible amélioration, grâce à l'augmentation du chiffre d'affaires. Le bénéfice brut est passé de 2.584.426 fr. en 1935-36 à 3.608.638 fr., et les écritures qui seront soumises à l'assemblée générale qui se tiendra fin décembre accusent un bénéfice net de 624.483 fr., au lieu d'une perte de 466400 fr. Vraisemblablement, le bénéfice en question viendra en déduction des pertes antérieures à amortir.

Pour faire face à 7.680 164 fr. d'exigibilités (contre 6.785.241 fr.), la Société aligne 1.070.042 fr. de disponibilités et 7.388.206 fr. (contre 6.493.125 fr. l'année dernière) d'actif réalisable, dont 5 millions 160.447 fr. de marchandises.

L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE
(selon Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938).

La société d'exploitation de produits africains, l'Africaine française, au capital de 7.600.000 fr., est dans la même situation que la société précédente. Elle est contrôlée complètement par l'oligarchie capitaliste métropolitaine. Son président est Édouard de Joannis, vu précédemment. Parmi [256] ses administrateurs, il y a les deux cousins Pierre [fils aîné de Roger] et Hubert Lehideux* [fils aîné de Jacques, frère de François ép.

Renault] ³ (tomes I et II), le comte Henri d'Eudeville ⁴ et quelques autres qui apparaissent comme de simples employés.

COUP D'ACCORDÉON

L'Africaine Française
Société d'exploitation des produits africains
(*La Journée industrielle*, 26 janvier 1938)

Réunis hier en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont apporté certaines modifications aux statuts. Ils ont ensuite décidé de porter de 100 fr. à 500 fr. le nominal des actions, par l'échange de 5 actions anciennes contre une nouvelle. Le capital social sera ensuite réduit de 7.600.000 fr. à 3.800.000 francs, par la réduction à 250 fr. du nominal des titres. Enfin, le conseil a été autorisé à augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital ainsi réduit, d'une somme de 6.200.000 fr., par la création d'actions de 250 fr., à souscrire en numéraire.

L'AFRICAINNE FRANÇAISE
(*Le Journal des débats*, 5 février 1938)

Le capital va être réduit de 7.600.000 fr. à 3 millions 800.000 fr. et réaugmenté à 10 millions par création d'actions privilégiées 5 % à émettre au pair, en une ou plusieurs tranches.

PRISE DE CONTRÔLE PAR UNILEVER

L'Africaine Française
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 mai 1938)

³ Dès 1835, on trouve la famille Lehideux dans des affaires, car elle avait déjà une banque. Pierre Lehideux a épousé Jeanne Azémar dont le frère, Jacques Azémar, a épousé, en juin 1937, Simone Labouret [semble remarié à une Lapeyrouse-Vaucresson. Administrateur Marocain de décolletage (AEC 1951)], fille de Pierre Labouret [notaire], nièce de Maurice Labouret [ép. Desclosières], et sœur de Henri Labouret [agent de change, épouse Geneviève Dufour-Dormeuil ≠ HL, homonyme, administrateur en chef des colonies, puis prof. à l'École coloniale]. Pour la famille Labouret, voir les tomes I et II. Pierre Lehideux est le beau-frère de Henri de Segogne [x /ox], de l'Union, marié à Michelle Azémar et conseiller référendaire à la Cour des comptes. Son parent, Éric de Segogne, a épousé Jacqueline Fourcade (voir tomes I et II)[ce qui explique la présence de Pierre Lehideux aux côtés des Fourcade dans la Cie Ouest-Cameroun].

⁴ Ce comte Henri d'Eudeville est un ancien lieutenant de vaisseau ayant un château à Fontaine-le-Dun (Seine-Inférieure). Il est de la parenté de la famille de Champeaux (voir tome II) et de la famille d'Huart (tome II). Ces trois familles, très catholiques, appartiennent à la féodalité agraire.

Cette société convoque, pour le 11 juin, les actionnaires en assemblée générale extraordinaire. Les propositions du conseil comportent principalement : 1° L'annulation des opérations de réorganisation financière votées par rassemblée du 25 janvier dernier ; 2° la réduction de 50 % du capital social de 7.600.000 fr., comme il avait été précédemment décidé ; l'autorisation à donner au conseil d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, de 7.600.000 francs.

Le rapport du conseil indique que l'augmentation de capital envisagée sera garantie par un groupe financier, à la condition expresse que ce groupe puisse obtenir 75 % au moins du nouveau capital, tant par l'achat d'actions anciennes que par souscription à l'augmentation de capital. Le conseil informera, en outre, les actionnaires, lors de la prochaine assemblée, que ce groupe s'est engagé, si l'augmentation de capital peut être réalisée dans les conditions prévues, à acheter, dès cette réalisation, et jusqu'au 31 janvier 1939, toutes les actions anciennes qui lui seront proposées au prix de 50 francs par titre, représentant la valeur nominale après réduction du capital.

L'Africaine Française
(*La Journée industrielle*, 30 juin 1938)

Une assemblée extraordinaire tenue le 28 juin a confirmé la décision prise par l'assemblée extraordinaire du 25 janvier, relativement à la réduction du capital. Elle a annulé l'autorisation détenue par le conseil d'augmenter le capital de 6.200 000 fr. par émission d'actions privilégiées et l'a remplacée par une autorisation portant sur 7 millions 600.000 fr. par émission d'actions du même rang que celles composant le capital après réduction. Les statuts ont été modifiés en conséquence,

L'AFRICAINNE FRANÇAISE
(*Le Journal des débats*, 24 août 1938)

L'assemblée du 22 août a rendu définitive l'augmentation du capital social de 7.600.000 francs, pour le porter à 11.400.000 francs.

L'Africaine française
(*Les Annales coloniales*, 12 septembre 1938)

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1938 feraient apparaître un bénéfice supérieur à celui de l'exercice précédent, qui s'était élevé à 524.483 francs. Toutefois, il ne serait pas encore réparti de dividende, afin de constituer des réserves et d'amortir certains postes.

L'Africaine Française
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 novembre 1938)

Les bénéfices bruts du siège social et des comptoirs, pour l'exercice clos le 31 mars dernier, sont ressortis à 5.150.299 francs, absorbés à concurrence de 903.055 francs par les frais généraux du siège social, de 3.049.581 fr. par les frais généraux en Afrique

et de 26.539 fr. par les dépenses d'exploitation. Il est affecté 1.021.123 fr. à des amortissements et dépréciations et 150 000 fr. à des provisions. de telle sorte que l'exercice écoulé se solde en équilibre, contre un bénéfice de 524 483 fr. pour l'exercice précédent.

Les immobilisations sont inventoriées pour 6.943.918 fr. Le réalisable atteint 7.950.396 fr. (constitué en grande partie par des marchandises) et le disponible, 1.426.819 fr. Il y a, en regard. 8 743.440 francs d'éligibilités et provisions.

L'AFRICAINNE FRANÇAISE
(*Les Annales coloniales*, 13 décembre 1938)

L'assemblée ordinaire du 29 novembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1938, accusant un bénéfice brut de 5.150.298 fr. Déduction faite des charges diverses et affectation de 1.081.123 francs à des amortissements et dépréciations, et de 150.000 fr. à des provisions contentieuses, l'exercice s'est soldé sans profits ni pertes.

L'AFRICAINNE FRANÇAISE
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 juillet 1939)
(*Le Journal des débats*, 19 juillet 1939)

Le bénéfice brut de l'exercice du 31 mars 1939 s'élève 11 5.634.432 fr., supérieur de 500.000 fr. au précédent. Après déduction des frais généraux., charges et de 598.027 francs d'amortissements, et dépréciations, il reste un bénéfice net de 317.855 francs. L'exercice antérieur s'équilibrant sans bénéfice ni perte, il subsiste cependant une perte reportée de 274.096 fr.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1790 :
L'Africaine française
Conseil : E. de Joannis, pdt ; M. Schreder, adm. dir ; H. d'Euville, P. Lehideux, J. Lehideux.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1821 :
L'Africaine française
Conseil : Schreder, pdg ; J. Schreder, J.-L. Osvalt, A. Millet, Enneking, Frorup.
Commissaires : M. Toulouse et R. Autin.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2128 :
L'Africaine française
Conseil : MM. L. Robert. P.-D.-G. ; J. Schreder, J.-L. Osvalt, A. Millet, Frorup.
Commissaire : M. R. Autin.

AEC 1951-182 — L'Africaine française (A. F.)[Unilever],
25, rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9^e).
Capital. — Société anon., fondée le 6 mai 1910. Capital de 114 millions de francs en actions de 1.250 fr. — Dividendes : 1947/48, 112 fr. 50 ; 1948/49, 250 fr.

Objet. — Import. et export. à la Côte d'Afrique. — Garages et ateliers à Abidjan.
Exp. — Arachides, cacao, café, coton, caoutchouc, ivoire, peaux, palmistes, cire, etc.
Imp. — Automobiles, bicyclettes, conserves, matériaux de construction, moteurs industriels, spiritueux, vins, tissus, tabac, etc.

Comptoirs. — Côte-d'Ivoire : Grand-Bassam, Aboisso, Abidjan, Dahou, Agboville, Abengourou, Agnibilékrou, Dimbokro, Bouaké, Grand-Lahou, Tiassalé, Daloa. Gagnoa, Sassandra. — Hte-Volta : Bobo-Dioulasso, Ouagadougou.

Conseil. — MM. Jacques-René Gaudart, prés. dir. gén. ; Jean Schréder, Jean-Louis Osvalt, André Millet [probablement l'un des quatre fils de René Millet, résident général en Tunisie (1894-1900)] [enseigne de vaisseau ép. Berthe Foiret], Ingemann Frorup.

L'AFRICAINNE FRANÇAISE

(*L'Information financière, économique et politique*, 14 février 1951)

L'assemblée ordinaire du 9 février a approuvé les comptes de 1949-1950 se soldant par un bénéfice net de 112.452685 francs et voté un dividende brut 251 fr. 17.

L'assemblée extraordinaire tenue ensuite a décidé le regroupement des actions de 1.250 fr. en titres de 2 500 fr.

L'AFRICAINNE FRANÇAISE

(*L'Information financière, économique et politique*, 19 janvier 1952)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 31 janvier par cette société du groupe Unilever en vue d'augmenter le capital, actuellement de 114 millions. par incorporation de réserves.

L'AFRICAINNE FRANÇAISE

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 janvier 1952)

Le bénéfice net de l'exercice clos 31 août 1951 ressort à 172.300 016 fr. c. 112.452.685 fr. et il sera proposé un dividende au moins égal à celui de l'exercice précédent (250 fr. par action de 1.250 fr.).

L'augmentation du capital que nous avons laissé prévoir s'effectuera par prélèvement sur la réserve extraordinaire et élévation de 2.500 à 5000 fr. du nominal des actions. Le fonds social se trouvera ainsi porté à 228 millions.

L'AFRICAINNE FRANÇAISE

(*L'Information financière, économique et politique*, 7 février 1952)

L'assemblée ordinaire du 31 janvier a approuvé les comptes de l'exercice 1950-1951 et voté un dividende de 500 francs par action de 2.500 fr. L'assemblée extraordinaire qui a suivi a décidé de porter le capital de 114 millions à 223 millions de francs par incorporation réserves et élévation de 2.500 à 5 000 de la valeur nominale des actions.

Annuaire Desfossés, 1953 p. 1739 :

L'Africaine française

Conseil : J.-R. Gaudart, P.-D.-G. ; J. Schréder, J.-L. Osvalt, A. Millet, I. Frorup.

Commissaire : M. R. Autin.

L'AFRICAINNE FRANÇAISE

(L'Information financière, économique et politique, 6 janvier 1953)

Le bénéfice net de l'exercice 31 août 1952 ressort à 47.483.698 francs contre 172.300.016 francs.

La répartition de ce bénéfice n'est pas encore connue. Pour l'exercice précédent, le dividende avait été fixé à 500 francs brut par action et il avait été viré 149 millions 500.016 francs à la réserve extraordinaire.

Valeurs coloniales

(L'Information financière, économique et politique, 24 janvier 1953)

L'AFRICAINNE FRANÇAISE — elle prenait, en 1910, la suite de la maison Dutheil de la Rochère et Cie — est établie en Côte d'Ivoire où elle a installé de nombreux comptoirs : Abidjan, Grand-Bassam, Aboisso, Agboville, Abengouron, Dimbokro, Bouaké, Sassandra, Gagnoa, Daloa, etc. Le dernier bénéfice se montait à 47.483.698 fr. c. 172.300.016 précédemment. Dividende brut : 500 fr. La majorité de cette Société appartient au groupe UNILEVER.

Dernier cours : 8.675.

SOCIÉTÉ L'AFRICAINNE FRANÇAISE

(L'Information financière, économique et politique, 27 janvier 1954)

Les comptes de l'exercice clos le 31 août 1953 se soldent, après des amortissements normaux, provisions et réserves, par une perte de 23.640.101 fr. contre un bénéfice de 47.483.698 francs en 1951-1952.

Le conseil, escomptant des résultats favorables pour l'exercice en cours, proposera à l'assemblée un dividende brut de 250 fr. (contre 500 fr.), au moyen d'un prélèvement sur les réserves.

SOCIÉTÉ L'AFRICAINNE FRANÇAISE

(L'Information financière, économique et politique, 16 février 1955)

Les résultats de l'examen clos le 31 août 1954 se soldent par un bénéfice net de 49.849.707 fr. contre une perte de 23.640.101 fr. en 1952-53. Le conseil proposera à l'assemblée du 25 février un dividende brut de 250 fr. par action de 5.000 fr.

L'an dernier, le même dividende avait été payé, mais grâce à un prélèvement sur les réserves.

Les résultats traduisent le redressement opéré dans les stocks depuis l'exercice précédent.

Au bilan, le disponible est passé de 96.645.478 à 184.994.599 fr., le réalisable à court terme de 270.222.443 à 345.763.668 fr. et les valeurs d'exploitation de 459.904.525 à 795.013.537 fr. En regard, les dettes à court terme figurent pour 885.670.036 contre 498.185.632 francs.

Capital et réserves ressortent à 419.420.304 contre 451.929.099 francs ; provisions, 115.500.544 contre 81.862.510 fr. ; immobilisations, 143.479.412 contre 144.887.834 fr.

SOCIETE L'AFRICAINNE FRANÇAISE
(L'Information financière, économique et politique, 27 février 1955)

L'assemblée ordinaire du 25 février a approuvé les comptes de l'exercice au 31 août 1954 et voté le dividende prévu de 205 fr. net par action.

L'Africaine française
[Desfossés 1956/1728]

Négroni (E.), 1728 (pdg Africaine frse).
Frorup (Ingemann)[adm. Forestière du Mayumba (Gabon)], 1728 (Africaine frse).
Gaudart (Jacques-René)[dg Cie du Niger frs], 1728 (pdg 1949-1956, puis adm. Africaine frse).
Millet (André), 1728 (Africaine frse).
Osvalt (Jean-Louis)[Unilever], 1728 (Africaine frse).
Perruche (général A.), 1728 (Africaine frse).
Schröder (J.), 1728 (Africaine frse).

Holtz (J.), 1728 (secr. conseil Africaine frse).

Mahuzier (P.), 1728 (comm. cptes Africaine frse).
Gaché (R.), 1728 (comm. cptes suppl. Africaine frse).

CAPITAL SOCIAL : 228 millions, divisé en 45.600 actions de 5.000 fr. À l'origine. 1.600.000 fr., en 3.200 actions de 500 fr. Porté en 1910 à 1.850.000 fr. ; en 1911 à 1.900.000 fr. Réduit en 1920 à 950.000 fr. (réduction du nominal à 250 fr.). Porté en 1921 à 1.250.000 fr. ; en 1925 à 2.200.000 fr. ; en 1926 à 8 millions ; en 1928 à 9 millions ; en 1929 à 15 puis à 19 millions. Ramené en 1933 à 7.600.000 fr. (réduction à 100 fr. du nominal), puis en juin 1938 à 3.800.000 fr. (échange de 5 anc. de 100 fr. pour 1 nouv. de 250 fr.) ; porté à la même date à 11.400.000 fr. (émission au pair de 30.400 actions de 250 fr.). Porté en 1948 à 22.800.000 fr. par incorporation de réserves et création de 45.600 actions attribuées gratuitement titre pour titre. Porté en 1949 à 54.720.000 fr. par élévation du nominal des actions de 250 à 600 fr., puis à 114 millions par élévation du nominal de 600 à 1.250 fr. Titres regroupés à partir du 1^{er} octobre 1951. Porté en 1952 à 228 millions par élévation du nominal de 2.500 à 5.000 fr.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Divid. et tantièmes
1947-48	45.546	10.260
1948-49	93.382	22.800
1949-50	112.452	22.884
1950-51	172.300	22.800
1951-52	47.483	22.800

1952-53	- 23.640	1.400
1953-54	49.850	1.400
1954-55 (30/9)	- 43.875	—

L'AFRICAINNE FRANÇAISE

(*L'Information financière, économique et politique*, 31 janvier 1956)

Après amortissements et provisions les comptes de l'exercice clos le 31 août 1955 se soldent par une perte de 43.874.657 francs contre un bénéfice de 49.849.707 fr. en 1953-1954. Le conseil proposera à l'assemblée du 10 février prochain la reconduction du dividende de 250 fr. brut par action de 5.000 fr.

Cette distribution se fera par prélèvement sur les réserves.

L'AFRICAINNE FRANÇAISE

(*L'Information financière, économique et politique*, 14 février 1956)

L'assemblée ordinaire du 10 février a approuvé les comptes de l'exercice 1954-1955. Le dividende, fixé à 250 fr. brut par action, sera mis en paiement à partir du 5 mars, contre remise du coupon n° 23 et sous déduction des impôts en vigueur.

L'assemblée extraordinaire a décidé de proroger de 90 années la durée de la société.

L'AFRICAINNE FRANÇAISE

(*L'Information financière, économique et politique*, 21 mai 1958)

L'exercice 1956-1957, clos le 31 août 1957, a laissé une perte de 22 millions 945.221 francs C.F.A.

Côte-d'Ivoire

L'AFRICAINNE FRANÇAISE

(*L'Information financière, économique et politique*, 30 septembre 1958)

Siège à Abidjan.

Capital : 114 millions de fr. CFA.

Exploitation de comptoirs commerciaux.

L'AFRICAINNE FRANÇAISE

(*L'Information financière, économique et politique*, 18 août 1959)

L'exercice 1957-1958 se solde par un bénéfice net de 15.066.263 francs C.F.A. qui est affecté à l'amortissement des pertes reportées ainsi ramenées à 7.878.965 francs C.F.A.

Who's who européen, 1967 :

OSVALT Jean Louis. Administrateur de sociétés. Né à Aubervilliers, le 24.1.1896. F. : de Jean Pierre et d'Anne Marie Vallich. M.: le 4.7.1925, à Paris, avec Germaine Valadier. Enf. : Jean Jacques. Carr. : 1928 fondé de pouvoirs Savonnerie Magra, 1933 chef des services fin. des soc. fr. du groupe Unilever, 1941 dir. adm. Cie du Niger fr., 1945-1961 des services fin. des soc. fr. du groupe Unilever, 1962 prés. Soc. Locatel, adm. Soc. Astra-Calvé. Décor. : Ch. O. nat. Légion d'hon. A. priv, 72, av. de Suffren, Paris, France.
